

ROSEL *Infos*

Journal
d'information
de ROSEL

n° 11

juillet
98

Directeur de la
publication:
Michel LEFONDRE

Réalisation:
Jean BELHOMME
Brigitte GODFROY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Rédaction:
F. CHESNEL
V. MASSON
J.-F. LESACHER

Pour tous renseigne-
ments sur la publi-
cation, téléphoner au
02 31 80 33 17
PERIER Hubert.

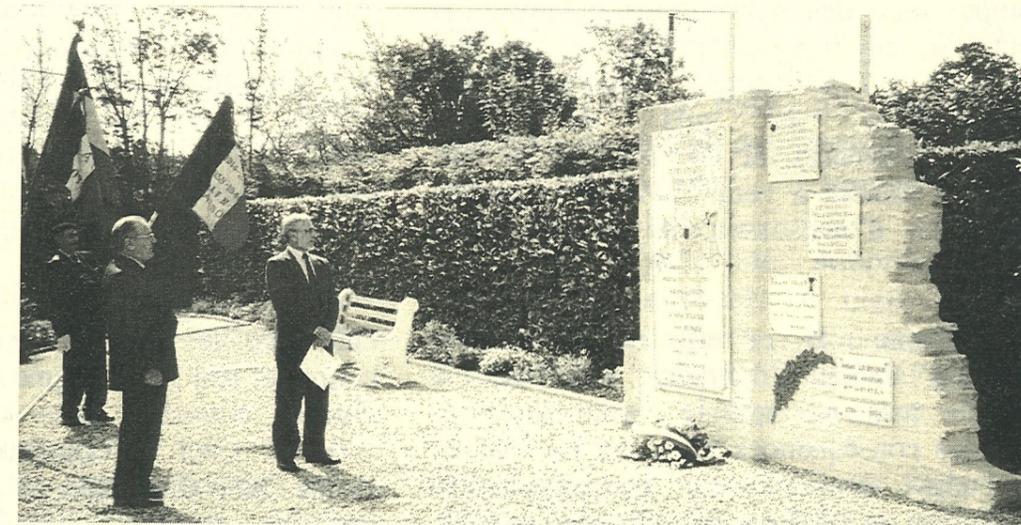
Le mot du Maire

Cette seconde quinzaine de juin voit les travaux de réfection et d'aménagement du presbytère débiter, ces travaux devant durer jusqu'en octobre. Ils conduiront à offrir aux futurs utilisateurs (associations, groupes, familles), dans des conditions de sécurité et de confort grandement améliorées, quatre salles dont deux de 40 m² environ, un office et des sanitaires adaptés. Bien que le financement ait été prévu au budget de 1998, le Conseil Municipal, profitant à la fois de l'arrivée à terme d'un ancien emprunt et d'offres promotionnelles de prêts, a décidé de contracter un emprunt de 200 000 Francs qui permettra de mieux maintenir les capacités d'autofinancement de la commune dans les années suivantes.

L'ouverture de ce chantier met fin à de nombreuses années d'incertitudes et d'hésitations sur l'avenir de cette unique propriété communale au sujet de laquelle des opinions différentes et même opposées se sont toujours manifestées. Le Conseil Municipal, lorsqu'il avait confirmé le choix du maintien du presbytère dans le patrimoine communal et son aménagement à des utilisations collectives en février 1997, ne l'avait fait qu'à la majorité et après réel débat. Et je n'ignore pas qu'une partie des habitants de ROSEL continue de penser que les sommes consacrées à cette opération sont trop importantes au regard de son intérêt. Dans les mois et les années à venir, il appartiendra aux uns et aux autres, individuellement et collectivement, de démontrer, par le développement et la diversification des usages, l'utilité d'un tel lieu collectif.

M. LEFONDRE

Notre nouveau Monument aux Morts



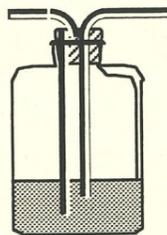
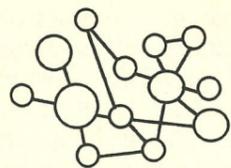
A l'occasion du 8 mai dernier, vous avez pu constater que notre monument aux morts a été refait. Effectivement, l'ancien édifice ne rendait plus décentement hommage aux victimes. Aussi, selon les plans proposés par M. Michel LUCAS qui a bénévolement travaillé pour nous, et que nous remercions chaleureusement, M. HAMARD, entrepreneur à Lasson, a réalisé notre nouveau monument. Ceci, nous l'espérons, à l'approbation de tous.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis 1990 pour le hameau de Gruchy et depuis 1994 pour le reste de la commune, chacun a pu constater, au niveau de sa facture d'eau, le coût élevé d'un assainissement collectif que, pourtant, de nombreuses raisons conduisent à juger indispensables. A l'heure actuelle, ce coût est répercuté sur le prix de l'eau à hauteur de 8,76 F par m³ consommé. Cette somme est partagée entre la CISE, société fermière qui assure l'entretien et le fonctionnement du réseau communal (soit 1,95 F par m³), et la commune qui avait financé l'investissement et assume les charges liées au raccordement à la station d'épuration du district de l'agglomération caennaise (soit 6,81 F par m³).

Déjà, en 1998, le budget communal du service assainissement supporte des dépenses supplémentaires découlant d'installations complémentaires rendues nécessaires pour mettre fin à la production d'H₂S (hydrogène sulfuré) préjudiciable aux canalisations et à une partie des habitants de St Contest (en terme d'odeurs). Toutefois, compte tenu des subventions obtenues, le coût de ces investissements a pu être supporté par le budget communal sans augmentation du prix de l'eau. Malheureusement, tel ne sera pas le cas, dans les années à venir, pour deux grands ensembles d'investissements impossibles à éviter.

D'une part, en effet, le coût de la nouvelle station d'épuration du district à laquelle reste raccordé le réseau de Rosel aura des conséquences fortes sur les charges du budget assainissement. Des simulations effectuées en 1995 avaient abouti à prévoir,



sur 10 ans, une importante augmentation de 300 % (!!!) de la part du prix du m³ d'eau correspondant aux charges d'amortissement et de fonctionnement de la station. Il ne s'agit là que d'une indication mais elle montre le niveau d'impact pour chacun de cet investissement nécessaire mais s'élevant à plus de 500 millions de francs.

D'autre part, la nécessité de prévoir la mise en place d'un nouveau collecteur dans la zone nord-ouest de l'agglomération, collecteur auquel le réseau de Rosel serait raccordé par l'intermédiaire de Cairon et St Contest, a conduit la commune à adhérer au syndicat intercommunal qui a la charge des études puis des travaux. Actuellement, ces travaux sont estimés globalement à 20 millions de francs hors taxes qui pèseront naturellement, en final, sur le prix du m³ d'eau. L'impact précis reste toutefois impossible à déterminer aujourd'hui puisqu'il sera fonction à la fois du niveau des subventions qui seront obtenues et des critères de répartition entre les communes membres du Syndicat. Il reste que l'impact pour l'usager de Rosel sera supérieur à 1 F supplémentaire par m³ d'eau consommé.

En conclusion, il est malheureusement clair que le prix de l'eau ne peut que connaître une forte augmentation du fait des charges nouvelles liées à l'assainissement collectif. Ceci ne constitue certes pas une bonne nouvelle mais elle n'est pas une véritable surprise, l'évolution prévisible étant générale. Il était utile d'attirer l'attention de tous, dès maintenant, sur ces données qui se préciseront dans les années qui viennent.

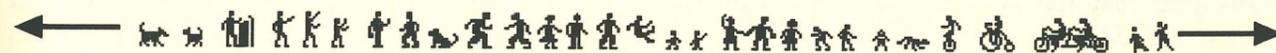
M. LEFONDRE

AIDE AU TRANSPORT BUS VERTS

Vous êtes demandeur d'emploi régulièrement inscrit, ressortissant des catégories suivantes :

- moins de 25 ans
- percevant l'allocation spécifique de solidarité
- non indemnisés
- bénéficiaires du R.M.I.
- reconnus travailleurs handicapés par le COTOREP

et justifiant d'un déplacement dans le cadre d'une recherche d'emploi (convocation de l'ANPE ou d'un employeur).



P.S.D.

Qu'est ce que la P.S.D. ?

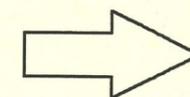
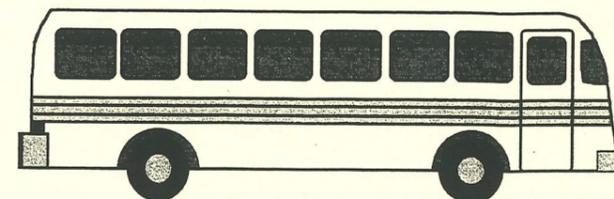
La prestation spécifique dépendance (P.S.D.) est une prestation d'aide sociale en nature, attribuée et financée par les départements.

Qui peut en bénéficier ?

- les personnes âgées de 60 ans et plus,
- vivant à domicile ou en établissement,
- remplissant les conditions de dépendance,
- disposant de ressources inférieures à un certain plafond (6066 F par mois pour une personne seule et 10110 F par mois pour un couple)

Quel est son montant ?

Le montant maximum de la PSD est de 5658 F par mois pour 1998. Le montant est calculé : en fonction du besoin d'aide et de surveillance évalué par rapport au degré de dépendance et de l'environnement de la personne, du niveau de ressources du demandeur.



Un titre de transport peut vous être remis pour le déplacement entre votre domicile et le lieu du rendez-vous. Ce titre de transport est à remettre au conducteur BUS VERTS du Calvados qui assurera le transport et qui délivrera en échange un billet.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie.

Pour quelles aides ?

La PSD peut être utilisée pour la rémunération d'aide à domicile, le paiement de dépenses autres que le personnel (petit matériel à usage unique, amélioration et adaptation de l'habitat) dans la limite de 10 % du montant de la PSD. Elle peut aussi prendre en charge des prestations liées à la dépendance fournies en établissement.

La PSD n'est pas subordonnée à l'obligation alimentaire mais elle est soumise à recours sur la succession du bénéficiaire uniquement sur l'actif net successoral qui excède 300 000 F.

Où s'adresser ?

Toute demande de prestation spécifique dépendance doit être déposée auprès de la mairie de votre lieu de résidence.

V. MASSON

AIVA VOYAGE DES ANCIENS

L'AIVA réunit un certain nombre de communes du canton. Son but est d'organiser un voyage tous les 2 ans. La cotisation annuelle des communes adhérentes est de 2,50 F par habitant pour 1998.

Composition du Bureau :

- Président : M. Leparquier
- Vice-Président : Mme Hureaux
- Trésorière : Mme Talvast
- Secrétaire : Mme Leroux

Cette année, ce voyage aura lieu le jeudi 24 septembre dans le Mortanais avec visite guidée du Moulin de la Sée, de l'usine Guy Degrenne et du Musée Régional de la Poterie. La somme demandée à chaque participant est de 100 F. Les conjoints de moins de 65 ans peuvent participer aux mêmes conditions.

NOUVEAUTES

CENTRE AERE à ROTS

Proposé par l'ASL ROTS, un centre aéré accueillera vos enfants âgés de 4 à 13 ans du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 1998. Diverses activités seront proposées, telles que : activités musicales, théâtrales, sportives, culturelles, arts plastiques, conception et réalisation d'objets

ludiques (cerf-volant, bateaux), et sorties dans l'environnement intercommunal (piscine, bord de mer, jeux d'orientation, activités cyclotourismes).

L'inscription se fait à la journée pour un coût de 80 F par jour, ce prix comprend un petit déjeuner, un déjeuner, un goûter et l'encadrement des activités. Une adhésion de 50 F est demandée lors de la première inscription. Les chèques vacances sont acceptés. Inscriptions de 14 à 18 h au secrétariat :

ASLR, BP 8, ROTS 14980.
Tel : 02.31.26.70.64

CARREFOUR de ROSEL **CD 126 X CD 170**

Comme certains d'entre vous ont pu le remarquer, le réverbère éclairant le carrefour à l'entrée de Rosel a été déplacé. Il avait été fixé sur le pignon de la maison de Monsieur BEBIN simplement avec un accord oral il y a quelques années.

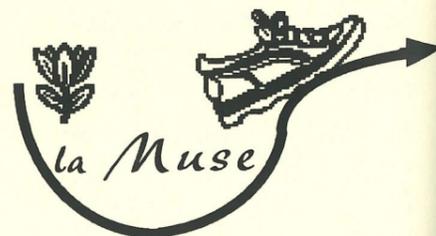
Suite aux demandes répétées du propriétaire qui affirmait que l'alimentation de ce réverbère constituait un obstacle aux travaux d'entretien du bâtiment, le conseil municipal s'est vu dans l'obligation de le faire déplacer à environ 15 mètres de là sur le poteau en retrait direction Gruchy.

ANNONCES

Journée du Patrimoine
Dimanche 20 septembre 1998



Foulées de la Mue,
Dimanche 15 novembre 1998



LUTTE CONTRE LE BRUI T

Art. 3 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants;
- de l'emploi d'appareils et de dispositif de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs;
- des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation;
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par Mmes et MM. les maires de communes concernées lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article; fête nationale du 14 juillet, jour de l'an, fête de la musique et fête votive annuelle de la commune concernée.

Art. 4 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils, appareils ou des instruments de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces activités entre vingt heures et sept heures et toute la journée des dimanches et des jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

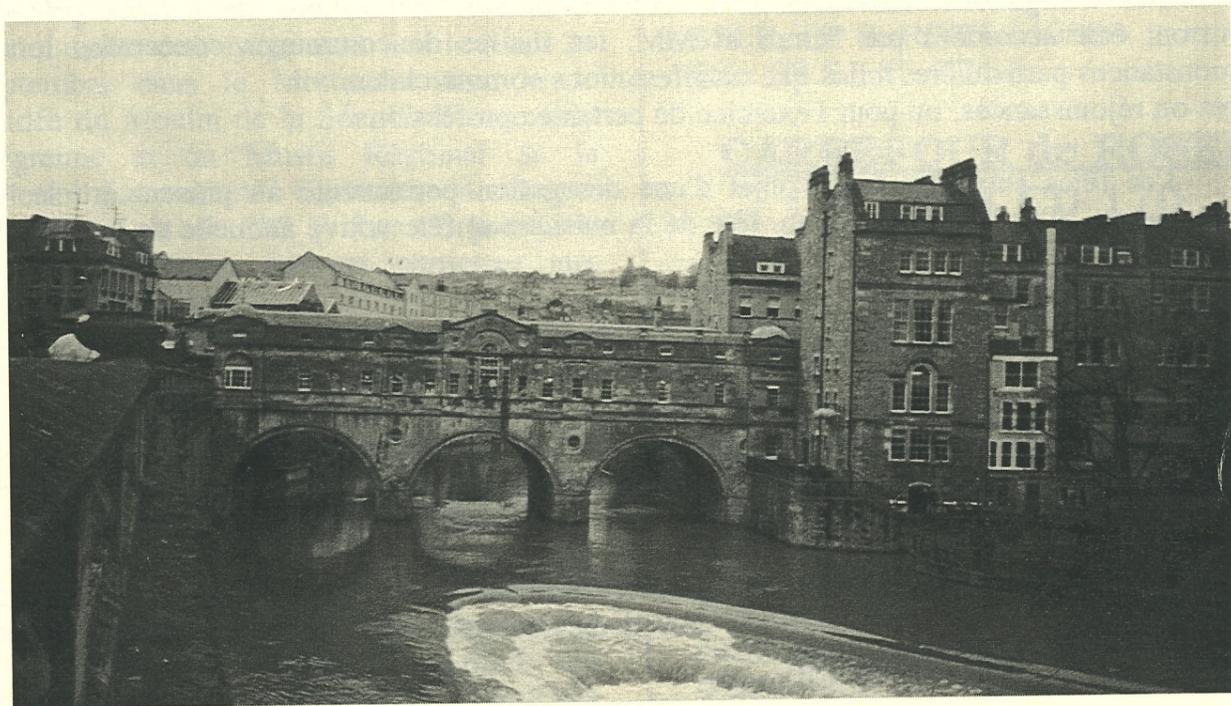
Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les activités considérées soient effectuées en dehors ces heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Art. 5 : Les travaux de agricoles ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de huit heures trente à douze heures et de quatorze heures trente à dix-neuf heures trente, les samedis de neuf heures à douze heures et de quinze heures à dix-neuf heures et les dimanches et jours fériés de dix heures à douze heures.

Art. 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiements...).

Séjour des Roselois à Goodleigh du 10 au 13 Avril 1998

Comme chaque année depuis vingt ans les habitants de Goodleigh et Rosel se rencontrent. C'est l'occasion d'échanges amicaux mais aussi culturels. Notre arrivée à Goodleigh a été emprunte d'émotion et un lunch d'accueil a scellé nos retrouvailles. Le soir, autour du jeu de quilles, « jumeaux et twinnings » se sont amicalement affrontés ; le score restera une énigme.



Cette année nos amis de Goodleigh nous ont invité à visiter **Bath**, une ville pittoresque de l'Avon. **Bath** réunit en un lieu unique l'atmosphère du XVIII^e siècle et l'époque des bains romains. Piscine, bains turcs et saunas se mêlent et se conjuguent aux palais géorgiens, aux places et terrasses brillamment restaurés. Cinq sites ont retenu notre attention:

- **The Circus**, une place née de l'imagination de John Wood et achevée par son fils ;

- Le "Crescent", ensemble de bâtiments géorgiens rappelant volontiers la façade d'un château plus qu'un alignement de maisons accolées.

- Non loin de là, **Pulteney Bridge** construit en 1770 sur le modèle du Ponte Vecchio de Florence enjambe l'Avon. ;

- **Le Musée du Costume**: plus de quatre siècles d'histoire du vêtement sont présentés dans les sous-sols de l'**Assembly Room** véritable lieu de plaisir du « gratin » de la société du XVIII^e.

- Enfin un site et non le moindre « the **Roman Bath Museum** » nous a plongés dans l'atmosphère d'Aquae Sulis magnifique complexe balnéaire voué à l'adoration de la déesse Minerve, il y a de cela plus de deux mille ans. Cet ensemble remarquablement conservé, découvert au milieu du XVIII^e, a ponctué notre visite de **BATH**.



Une soirée de clôture a été organisée. Elle a, très lisiblement, traduit l'étroite relation qui lie Goodleigh et Rosel. L'échange de cadeaux, de fleurs et de discours a marqué la volonté des partenaires d'inscrire l'échange dans la durée, à l'exemple des plus jeunes parmi les plus jeunes (de Goodleigh et de Rosel) qui nous ont offert à cette occasion une compétition de *Chapeaux de Printemps*. C'est émus que « twinnings » et « jumeaux » se sont séparés. Mais déjà les comités travaillent pour la rencontre qui aura lieu l'an prochain à Rosel.

Le dimanche, dimanche Pascal, de coutume réservé à la famille, n'a pas failli à la tradition car c'est la grande famille des communautés de Goodleigh et de Rosel qui s'est retrouvée dans l'église pour marquer, au delà des convictions personnelles, son attachement aux valeurs qui fondent l'esprit du Jumelage.

Marie-France et Jean-François LESACHER



LE CHANT CHORAL à ROSEL

Bientôt 1 an d'existence et déjà une carrière internationale !

Lors de l'échange avec GOODLEIGH, nos 13 chanteurs de 10 à 70 ans ont effectué un tour de chant d'une dizaine de chansons sous la baguette de Jean Marie LEFRANCOIS. Ils se sont produits à l'église ainsi qu'au village hall. Le public était satisfait et n'a pas été avare de ses encouragements.

PS : Les répétitions ont lieu tous les vendredis soir à 20h30 au presbytère ou à la mairie de Rosel. Venez nous y rejoindre.

CIRCULATION

Pour améliorer et rendre plus sécurisante la circulation routière, il sera effectué prochainement quelques modifications :

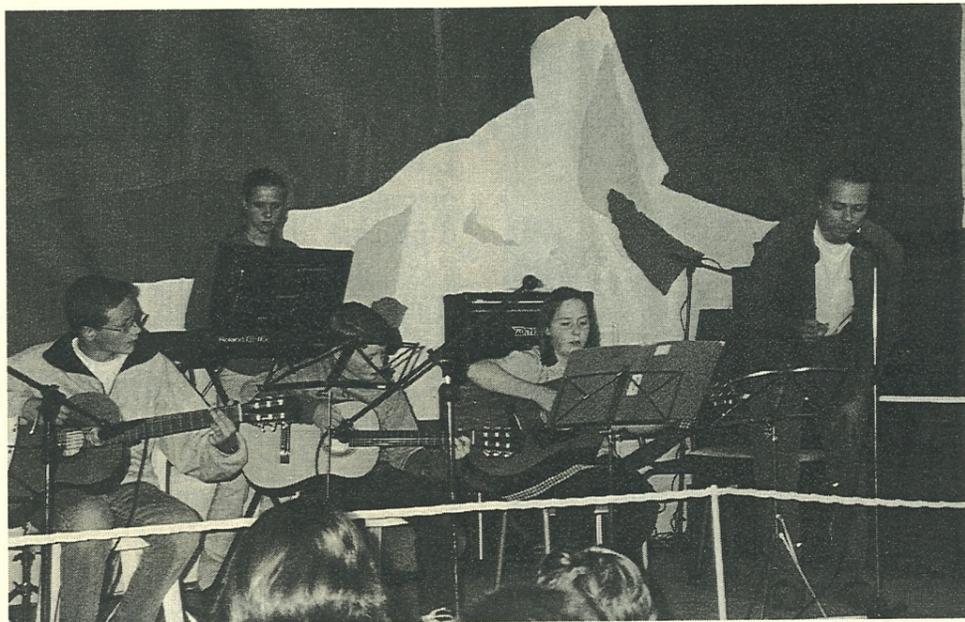
à GRUCHY :

- 1 panneau STOP au Chemin de St Louet (Direction centre Gruchy)
- 1 ligne continue virage chemin de Goodleigh

à ROSEL (bourg)

- 1 panneau STOP sortie lotissement du Parc débouchant sur la route de Cairon (D170).

D'autres panneaux vieillissants seront remplacés.



Le 28 juin dernier, s'est déroulé le spectacle de fin d'année de l'école de musique de l'Association de la Vallée de la Mue. Accompagnés de leurs professeurs, les plus expérimentés et les musiciens en herbe nous ont présenté leur travail que le public nombreux et averti a pu apprécier 🎵

Tout au long de cet après-midi les spectateurs avaient à leur disposition une buvette et des gâteaux maison préparés par les mamans (ou les papas ! ! !). Pour les plus jeunes divers jeux (pêche à la ligne, chamboule-tout, etc) étaient à leur disposition

La Coupe du Monde de football n'a pas réussi à retirer aux élèves le succès mérité par un travail assidu 🎵

L'Association de l'Ecole de Musique reprend ses activités début septembre. Avant la reprise, des informations vous seront communiquées pour les inscriptions de la saison prochaine 🎵

Feux de la St Jean

C'est par une belle soirée d'été que se sont déroulés les feux de la St Jean le 20 juin. Le Comité des Fêtes offrait comme à son habitude l'apéritif accompagné de toasts, le fromage, le vin et le café. Des barbecues étaient à la disposition des familles qui pouvaient faire cuire leur viande. Les jeunes ont donné un bon coup de main pour l'organisation de cette animation. L'ambiance était au rendez-vous. Le feu allumé, les gens dansaient, chantaient entraînés par Emmanuel Menez, notre grand disc-jockey local. Au grand plaisir de tous, la soirée s'est prolongée tard dans la nuit. Rendez-vous à l'année prochaine.